

N°VP	VP.233
Libellé	Volume consommé autorisé + Volume exporté
Unité	m ³
Type	Pondération calculée automatiquement
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	Aucun
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	<p>P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</p> <p>P102.1 - aux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</p>
Commentaires et précisions	<p>Le Volume consommé autorisé + Volume exporté est calculé automatiquement et ne peut pas être saisi.</p> <p>Cette pondération est utilisée pour les graphiques des synthèses nationales et dans la page « Evolution de l'indicateur ».</p>
Règles de calcul	<p>VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté = VP.063+ VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061 = Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté</p> <p>Les volumes non domestique, sans comptage et de service sont chacun ramenés à 0 s'ils ne sont pas renseignés.</p>
Version	1/130213
Date	13/02/2013